

République Française  
Département de la Creuse  
Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest

BC2017/006

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST**  
**DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**  
Séance du 12 décembre 2017 - Délibération n° BC2017/006

**Objet : ACHAT DE CERTIFICATS D'AUTHENTIFICATION DE TYPE RGS\*\* POUR LA TRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE**

L'an deux mille dix-sept, le 12 décembre, à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à la salle de la mairie, commune d'Ahun sur la convocation en date du 05 décembre 2017, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient présents :**

MM. AUBERT – BUSSIERE – DESLOGES – DUGAY – GAUDY – GRENOUILLET – LAGRANGE – LAINE – MARTINEZ – PACAUD – RABETEAU – ROYERE – TRUNDE et Mmes BATTUT – DUMEYNIÉ – JOUANNETAUD – LAPORTE et SPRINGER.

**Etaient excusés :**

MM. GUILLAUMOT et TOUZET.

Vote à scrutin public

En exercice	Présents	Votants			
24	18	18			
Votes pour	Votes contre	Abstentions	Blanc	Nul	Refus de vote
18	-	-	-	-	-

Le Président rappelle que la Communauté de communes prend en charge l'achat des certificats d'authentification de type RGS\*\* permettant la transmission des actes soumis au contrôle de légalité pour les Communes membres qui le souhaitent.

Considérant l'expiration des clés d'authentification RGS\*\* délivrées il y a trois ans aux communes de l'ancienne Communauté de communes de Bourganeuf – Royère de Vassivière

Considérant la fusion intervenue au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et l'extension du périmètre

Une consultation a été lancée selon la procédure adaptée en date du 06 novembre dernier pour une durée de trois ans. La date limite de remise des candidatures et des offres a été fixée au 24 novembre 2017 à 12h00. Le dossier de consultation était accessible sur le profil acheteur [www.synapse-entreprises.com](http://www.synapse-entreprises.com) de la collectivité.

Tel que prévu dans le règlement de consultation, l'offre économiquement la plus avantageuse a été appréciée selon les critères suivants aboutissant à une notation sur 10 :

- 60% : Prix déterminé par le Détail Quantitatif Estimatif basé sur la quantité minimale de 35 certificats
- 30% : Modalités de remise des certificats
- 10% : Valeur technique déterminée par la qualité du mémoire technique

Trois offres ont été réceptionnées dans les délais impartis. Selon les critères de sélection décrits ci-avant, le classement des offres est le suivant :

Entreprises	Note du Prix majorée 60%	Note des modalités de remise des certificats majorée 30%	Note du mémoire technique majorée 10%	Note sur 10	Rang
SUPPORT RGS	5,28	1,5	1	7,78	3
CERTINOMIS	4,68	3	1	8,68	1
DHIMYOTIS	6	1,5	1	8,5	2

Considérant les résultats de l'étude des candidatures et des offres et après application des critères d'analyse, l'offre économiquement la plus avantageuse est celle de la Société Certinomis pour un montant de 9 450.00 € HT pour l'achat de 35 certificats mais pouvant atteindre sur les trois ans un montant de 18 900 € HT pour l'achat 70 certificats.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Président propose au Bureau communautaire :

- De retenir l'offre de la Société Certinomis
- D'autoriser le Président à notifier le marché n°2017-30 – Achat de certificats d'authentification de type RGS\*\* pour la transmission des actes soumis au contrôle de légalité à l'entreprise retenue.
- D'autoriser le Président à signer tout autre document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,  
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Sylvain GAUDY.

